Initiales président

Initiales secrétaire

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue conformément à la loi le :

JEUDI 13 AOÛT 2020 À 18 HEURES

à la salle de conférence, bureau de prévention de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, située au 480, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, Mont-Saint-Hilaire, province de Québec.

Sont présents :
M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Belœil
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville
M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
M. Jacques Portelance, maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park.

Était absent :
M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park

Sont également présents, de la Régie :
M. Pierre-Damien Arel, directeur incendie
Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de l'assemblée**

2. **Constatation du quorum**

3. **Adoption de l'ordre du jour**

4. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 juin 2020**

5. **Conseil d'administration**

   5.1 Résolution – Mon dossier Revenu Québec
   5.2 Mise à jour – Carte de crédit

6. **Ressources humaines**

   6.1 Prolongation du contrat de travail temporaire de madame Claire Deschênes
   6.2 Démission de M. Daniel Trudeau pompier à temps partiel
   6.3 Démission de M. Jean-Pierre Langlois, chef de division aux stratégies tactiques
   6.4 Démission de M. Serge Landerman, pompier à temps partiel
   6.5 Imposition d'une mesure disciplinaire à l'employé 1119

RÉGIE VALLÉE-DU-RICHELIEU
SÉCURITÉ CIVILE 2019
INCENDIE

Initiales président
Initiales secrétaire

7. **Finances**

7.1 Présentation des états comparatifs et constat du budget au 31 juillet 2020
7.2 Présentation préliminaire budget 2021 - RISIVR
7.3 Déboursés par chèque pour la période du 11 juin au 13 août 2020
7.4 Dépenses incompressibles pour la période 11 juin au 13 août 2020
7.5 Dépôt - Déclaration à l'égard de la nouvelle norme comptable sur l'information relative aux apparentés – Année 2020

8. **Politiques et règlements**

8.1 Avis de motion et présentation du projet Règlement numéro 2020-012 concernant la tarification du centre de la formation incendie de la Vallée-du-Richelieu

9. **Points d'information**

9.1 Liste des interventions des mois de juin et de juillet 2020
9.2 Échéancier projet construction caserne 21
9.3 Profil de poste par compétence

10. **Correspondance**

11. **Varia**

12. **Période de questions du public**

13. **Clôture de l'assemblée**

PROCÈS-VERBAL

1. **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur Normand Teasdale déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 18 h 20.

2. **Constatation du quorum**

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

CA-2020-08-091

3. **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Jacques Portelance

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

CA-2020-08-092

4. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 juin 2020**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 juin 2020;

ATTENDU QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 11 juin 2020;

ATTENDU l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 juin 2020.

ADOPTÉE

5. Conseil d'administration

CA-2020-08-093
5.1 Désignation d'une représentante – Revenu Québec

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) a désigné par résolution no CA-2020-03-040 une représentante auprès de Revenu Québec, soit Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE la RISIVR a désigné une personne responsable pour le service électronique et à Revenu Québec par résolution no CA-2020-03-039, soit Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE Revenu Québec demande d'avoir une nouvelle résolution afin de permettre le plein accès notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière, comme représentante et qu'elle soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE

CA-2020-08-094
5.2 Mise à jour des cartes de crédit

ATTENDU QUE la Régie veut procéder à la mise à jour des détenteurs de cartes de crédit au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la mise à jour suivante :

Éliminer	Ajouter
M. Donald Lebrun	M. Pierre-Damien Arel
	M. Michel Houde

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

CA-2020-08-095
6.1 Prolongation du contrat de travail temporaire de madame Claire Deschênes

ATTENDU QUE madame Claire Deschênes a été embauchée initialement le 25 avril 2019 afin de pallier au congé parental de madame Audrey Cliche et que son contrat a été reconduit à trois reprises en raison de postes laissés vacants dans la structure administrative;

ATTENDU QUE le contrat de madame Deschênes devait prendre fin le 10 septembre 2020

ATTENDU QUE le poste de commis administratif est actuellement dépourvu de titulaire de poste;

ATTENDU QUE la greffière adjointe est actuellement en congé sans solde depuis le 24 février 2020;

ATTENDU QUE la période de négociation pour le renouvellement d'une convention collective s'entame vers le 2 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la prolongation du contrat de travail temporaire de madame Claire Deschênes à titre de secrétaire jusqu'au 10 décembre 2020, en raison de 24,5 heures par semaine, au taux horaire de 31,04 $.

ADOPTÉE

Initiales président
Initiales secrétaire

CA-2020-08-096
6.2 Démission de monsieur Daniel Trudeau, pompier à temps partiel

ATTENDU QUE monsieur Daniel Trudeau, pompier à temps partiel, a déposé sa démission le 19 juin 2020;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Trudeau a été à l'emploi de la ville de Mont-Saint-Hilaire au service de sécurité incendie depuis le 1er janvier 1988 avant le regroupement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la démission de monsieur Daniel Trudeau et le remercier pour ces 32 années d'implication auprès des citoyens.

ADOPTÉE

CA-2020-08-097
6.3 Démission de M. Jean-Pierre Langlois, chef de division aux stratégies tactiques

ATTENDU QUE monsieur Jean-Pierre Langlois, chef de division aux stratégiques tactiques, a remis sa démission le 25 mai 2020 à monsieur Pierre-Damien Arel, directeur incendie, suite à l'abolition du poste de chef de division aux stratégies tactiques à temps partiel;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Pierre Langlois a été à l'emploi de la ville de Saint-Basile-le-Grand, et ce, depuis le 17 mai 2011;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Pierre Langlois occupait les fonctions de directeur adjoint aux opérations de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu du 1er janvier 2019 au 2 mai 2019 et par la suite en tant que chef de division aux stratégies tactiques à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Jacques Portelance

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la démission de monsieur Jean-Pierre Langlois et de le remercier de son implication au fil de sa carrière, tant pour le service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Basile-le-Grand qu'au début des opérations de la RISIVR.

ADOPTÉE

CA-2020-08-098
6.4 Démission de monsieur Serge Landerman, pompier à temps partiel

ATTENDU QUE monsieur Serge Landerman, pompier à temps partiel, a déposé sa démission le 4 juin 2020;

ATTENDU QUE monsieur Serge Landerman a été à l'emploi de la ville de Saint-Basile-le-Grand au service de sécurité incendie depuis le 14 mai 2005

avant le regroupement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la démission de monsieur Serge Landerman et le remercier pour toutes ces années d'implication auprès des citoyens.

ADOPTÉE

CA-2020-08-099
6.5 Imposition d'une mesure disciplinaire à l'employé 1119

ATTENDU QUE l'employé 1119 occupe les fonctions de lieutenant à temps partiel à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE l'employé 1119 a omis d'aviser de son absence le 13 juillet 2020, n'a retourné l'appel à son supérieur immédiat qu'à 10 h 30 et que l'absence demeure injustifiée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'imposer une mesure disciplinaire à l'employé numéro 1119, soit une suspension sans solde d'une durée de un jour, équivalent à 8 heures.

Le directeur incendie et ses directeurs adjoints sont dûment autorisés à signer tout document à cet effet et la journée de suspension sera octroyée au moment opportun.

ADOPTÉE

7. Finances

7.1 Présentation des états comparatifs et constat du budget au 31 juillet 2020

Comme le prévoit l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* et l'article 105.4 *de la Loi sur les cités et villes* de déposés lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins 4 semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, la secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs en date du 31 juillet 2020.

Ce rapport compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant réalisés au 31 juillet 2020 et ceux de l'exercice 2019 réalisés au cours de la période en plus de comparer les revenus et les dépenses en date du 31 juillet 2020 avec le budget 2020.

7.2 Présentation préliminaire – Budget 2021 - RISIVR

La secrétaire-trésorière présente un budget préliminaire 2021 de la Régie pour commentaires avant son adoption le 9 septembre 2020.

Initiales président

Initiales secrétaire

CA-2020-08-100
7.3 Déboursés par chèque pour la période du 12 juin au 13 août 2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 12 juin au 13 août 2020;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1) D'autoriser et de ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 12 juin au 13 août 2020, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Chèque annulé (chèque no : s/o)	---
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration (chèques no :s/o)	---
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration (chèques no : 750 à 846)	374 275,97 $
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	375 275,97 $

2) D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

ADOPTÉE

CA-2020-08-101
7.4 Dépenses incompressibles pour la période du 12 juin au 13 août 2020

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil d'administration délègue à la secrétaire-trésorière de la Régie l'autorisation de payer les dépenses incompressibles;

ATTENDU QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 12 juin au 13 août 2020;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et de ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 12 juin au 13 août 2020, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paiements directs et prélèvements préautorisés	
Fournisseurs	564 234,29 $
Transferts électroniques	
Paie et autres	489 149,31 $
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	**1 053 383,60 $**

ADOPTÉE

7.5 Dépôt – Déclaration à l'égard de la nouvelle norme comptable sur l'information relative aux apparentés – Année 2020

Pour se conformer au chapitre SP 2200 – Information relative aux apparentés, les organismes municipaux doivent présenter, par voie de note complémentaire dans leurs états financiers, de l'information relative aux apparentés et sur les opérations conclues avec ceux-ci. Les dirigeants et cadres suivants ont déposé leur identification des apparentés à la Régie : Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière, M. Pierre-Damien Arel, directeur incendie, M. Donald Lebrun, directeur adjoint aux affaires externes.

8. Politiques et règlements

8.1 Avis de motion et présentation du projet *Règlement numéro 2020-012 concernant la tarification du centre de la formation incendie de la Vallée-du-Richelieu*

AVIS DE MOTION est donné par Mme Diane Lavoie à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, sera soumis pour adoption *le Règlement no 2020-012 concernant la tarification du centre de la formation incendie de la Vallée-du-Richelieu*.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et une copie dudit règlement leur est remise pour étude et commentaires avant qu'il ne soit adopté.

9. Points d'information

9.1 Liste des interventions des mois de juin, d juillet et d'août 2020;
9.2 Échéancier projet construction caserne 21;
9.3 Profil de poste par compétence.

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou des informations.

Initiales président

Initiales secrétaire

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public

Aucune question reçue par courriel par le conseil d'administration.

CA-2020-08-102

13. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 18 h 45.

ADOPTÉE

Normand Teasdale
Président d'assemblée
Président du conseil d'administration

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire d'assemblée
Secrétaire-trésorière

Initiales président

Initiales secrétaire

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (« CCS ») pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Normand Teasdale
Président du conseil d'administration